

JEAN CANTE

Notice lue par LOUIS GABREAU

Comme beaucoup d'entre nous, Jean Cante était stagiaire en août 1914. Il avait prêté serment en 1909, mais le temps de son service militaire avait interrompu son stage. Il ne plaidait pas et ne venait au Palais que pour suivre les exercices de la Conférence.

Tout de même, je sais qu'il revêtait volontiers notre toge... je sais qu'il parlait de notre profession avec joie, j'allais dire avec envie...

Mais il regrettait de ne pouvoir pas s'y consacrer tout entier, absorbé qu'il était par une série d'études qu'il achevait et par la préparation de sa thèse de doctorat. Aussi, quand, le samedi, je le rencontrais, nous parlions beaucoup plus des œuvres auxquelles il s'intéressait que du prétoire où il venait rarement et où, par pure modestie, il craignait que son action fût trop lente à se faire sentir utilement.

En toutes choses, il s'était, très jeune, tracé comme programme, selon sa propre expression, de *donner un peu de bonheur à ceux qui n'en ont pas...* C'est assez dire comment il aurait compris et illustré notre ordre si, dominant ses appréhensions et ne voyant que le but à atteindre, il s'était voué entièrement au barreau.

La vérité est qu'il brûlait de se rendre utile. Pour reprendre dans sa dernière citation, les termes mêmes qui le peignent de façon admirable et qui sont, du reste, déjà gravés sous le magistral portrait qu'a écrit de lui M. Léon Désers (1), Jean Cante était un « véritable apôtre du devoir ».

Et il l'a été, vous le savez, jusqu'au sacrifice, comme capitaine d'Infanterie, tombé héroïquement à la tête de ses hommes, le 1^{er} juillet 1917, près du Chemin des Dames !

Mais, bien avant, dans la fierté de son titre d'avocat, il l'était déjà, cet apôtre, par son attachement à la classe ouvrière, *sa clientèle préférée*, qui l'attirait, et pour laquelle il se dévouait si volontiers.

Voyez, par ses études ou ses titres de conférences, vers quels horizons il plonge son regard vif et pénétrant.

A la veille de la mobilisation, il prépare sa thèse de doctorat consacrée au « Contrat de travail de l'employé ».

(1) *Jean Cante*, par Léon Désers, Imprimerie de J. Dumoulin, Paris, 5, rue des Grands-Augustins.

Auparavant, en décembre 1909, devant son public aimé de Clichy, il traite les coopératives de consommation ; il fait davantage peut-être, en s'intéressant aux aspirations de ce même public qu'il prend plaisir à guider dans divers musées de Paris.

Dans ce programme intelligent, à la fois théorique et pratique, d'action sociale, où il ne manque jamais non plus de plaider pour son idéal de foi et de justice, il était en somme l'élève et l'un des continuateurs de son maître, Emile Cheysson ; il était également l'ami et le collaborateur d'un de nos anciens confrères, Louis Delpérier, mort lui aussi au champ d'honneur.

Tous deux ont vécu la vie du Palais, un peu lointaine, mais une vie d'œuvres extraordinairement active, et je m'en voudrais, en évoquant, en quelques mots, la brève carrière d'avocat de Jean Cante, de ne pas associer aujourd'hui, en une même pensée, le souvenir de cet autre ami très cher.

Permettez-moi, puisque nous cherchons à perpétuer des exemples, de confondre un instant, ici, leurs âmes pures, pieusés et ardentes.